

# **CONSEIL MUNICIPAL - COMMUNE DE LAUNAC 31330**

## **COMPTE RENDU du 29 NOVEMBRE 2016 à 20H30**

Nicolas ALARCON, Maire, constate par appel de leur nom, la présence des conseillers municipaux.

**Présents:** Nicolas ALARCON, Pierre BARTHES, Jean-Michel BROQUA, Alain BUSQUE, Céline GUELFY, Christelle GUYON, Alain LEZAT, Christine LOUBAT, Christine MALATERRE, Jean-Jacques MELIET, Géraldine ZUCHETTO.

Absents excusés : Paul BEWELL, Geneviève BOSC, Mélanie GALY, Alain GAUDON.

*Ont donnés pouvoir : - Geneviève Bosc à Jean-Michel Broqua*

La séance régulièrement convoquée s'est ouverte à 20h30

M. Pierre BARTHES est désigné secrétaire de séance.

### **► M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 27/09/2016**

Jean-Jacques Meliet demande où nous en sommes concernant l'acquisition du véhicule du service technique, Nicolas Alarcon précise que cela correspond à la procédure habituelle, notamment en termes de demande de subvention et que l'utilitaire serait en Mairie très prochainement.

**Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :**

**Par : Pour 10 voix - Contre 0 voix - Abstention 2 voix**

### **► M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du 26/10/2016**

**Aucune remarque n'ayant été formulée, le Conseil Municipal vote l'approbation :**

**Par : Pour 9 voix - Contre 0 voix - Abstention 3 voix**

M. le Maire fait lecture de l'ordre du jour.

## **1) INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DE VEHICULE ELECTRIQUE**

Alain Lezat rappelle que la commune avait répondu favorablement au projet d'installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil Municipal l'approbation concernant cette installation.

Alain Lezat donne les modalités de fonctionnement et précise que la participation financière pour la municipalité, concernant la mise en place, sera de 15% soit un maximum de 1200.00 €, le reste étant à la charge du SDEHG et de l'ADEME ; par la suite le coût annuel de fonctionnement sera à hauteur de 50% et ne devrait pas dépasser 300.00 €. Plus il y aura d'utilisateurs moins le coût sera important pour la commune.

Jean-Jacques Meliet demande comment cela doit se passer concrètement pour l'utilisateur,

Alain Lezat répond qu'une carte SDEHG sera nécessaire au fonctionnement de la borne, qu'il faudra déboursier 5.00 € pour l'obtention de cette carte. Les 20 premières minutes coûtent 0.20 cts et 0.75 cts toutes les 30 minutes suivantes ; il précise qu'il est nécessaire, en moyenne, d'une heure pour que le véhicule soit rechargé complètement,

Christine Malaterre demande si le lieu d'installation de la borne est déjà déterminé,

Alain Lezat répond que plusieurs lieux sont envisagés, il est nécessaire qu'il n'y ait pas d'activité sportive, associative ou autres afin de laisser l'accès disponible ; la préférence irait pour le moment côté anciennes écoles,

Jean-Jacques Meliet craint que cette borne ne soit pas trop visible à cet endroit, il propose dans le prolongement de la Halle,

Alain Lezat fait remarquer la nécessité de 2 places de parking pour l'implantation afin que 2 véhicules puissent recharger en même temps, cela représente 5.60mx2.50m,

Jean-Michel Broqua pense que si l'implantation est bien signalée cela ne devrait pas poser de problème, d'autant qu'il y aura très probablement une application afin de trouver les bornes plus facilement,

Nicolas Alarcon souligne que cette mise en place sera faite en concertation avec le SDEHG, il approuve totalement cette installation et précise que la commune fera partie, dans le secteur, des « pionniers » dans ce domaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité**

## **2) CONVENTION DE DEMATERIALISATION DES ACTES**

Christine Loubat rappelle que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité (Délibérations, arrêtés, Budgets, etc.).

Ces principes sont définis par l'article 19 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifié aux articles L2131-1, L3131-1 et L1414-1 du code général des collectivités territoriales, et par le décret n°2005-324 du 07 avril 2005.

Elle précise qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Préfecture et que la commune doit prendre un contrat avec le prestataire fournisseur du module ACTES qui est actuellement Berger-Levrault pour la municipalité de Launac.

Christine Loubat fait apparaître tous les avantages de la dématérialisation dans ce domaine (rapidité, sécurité, facilité, etc....),

Alain Busque demande si cela ne changera rien pour les administrés,

Christine Loubat confirme que pour les Launacais rien ne sera changé et que l'affichage sera toujours effectué, il n'y aura qu'une mention supplémentaire sur les documents,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
- de choisir pour ce faire, le dispositif BLES ACTES commercialisé par la société Berger-Levrault
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec le Préfet de la Haute-Garonne afin de formaliser les modalités de ces échanges dématérialisés.

### **3) SUBVENTION COLLEGE GRAND SELVE DE GRENADE**

M. le Maire indique au Conseil Municipal que la Commune a été contactée par le collège Grand Selve de Grenade suite à l'organisation d'un voyage pour les classes de 4<sup>ème</sup> SEGPA sur l'année 2017.

Un élève habitant Launac est concerné par ce voyage, c'est la raison pour laquelle le collège de Grenade sollicite auprès de la Commune de Launac une subvention afin de diminuer le coût de ces voyages pour les familles.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à cette demande. Il suggère d'adopter le même financement que pour les autres collèges soit **35.00 €** par enfant.

Le montant global pour la Commune de Launac représenterait une somme de **35.00 €**.

Jean-Jacques Meliet marque son approbation et précise que dans les années passées il avait demandé à plusieurs reprises une aide financière pour les élèves du collège lors de manifestations, demandes restées sans réponse.




**Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.**

### **4) ACQUISITION CLIMATISATION POUR LA CANTINE DU GROUPE SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne la parole à Alain Busque qui présente le dossier concernant l'acquisition de 3 climatiseurs pour la cantine du groupe scolaire ; il ajoute que l'état actuel des climatisations ne permet pas d'envisager des réparations.

Il précise qu'il sera nécessaire de prendre, par la suite, un contrat d'entretien.

Il présente les devis de 3 entreprises :

		
HITACHI	MITSUBISHI	ATLANTIC
<b>6730,10 - 2100 de Remise =&gt; 4630,10 HT</b>	<b>7175,73 HT</b>	<b>8987,75 HT</b>

Alain Busque explique que le tarif des climatiseurs est sensiblement identique d'un fournisseur à l'autre mais que la différence se situe essentiellement sur la mise en place,

Nicolas Alarcon recommande l'entreprise Bedouret qui est la moins chère et applique une remise exceptionnelle de 700.00 € par appareil. Il rappelle que M. Bedouret est un habitant de Launac,

Jean-Jacques Meliet se dit très étonné d'une telle différence de tarif allant du simple au double,

Alain Busque justifie cette différence par des travaux importants à l'intérieur des bâtiments concernés, pour l'entreprise Duo-Climat, alors que l'ent. Bedouret devrait repartir sur l'existant.

**Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise Bedouret car étant la mieux disante.**

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité cette proposition.**

## **5) MODIFICATION STATUTS DU SDEHG**

Monsieur le Maire évoque la nouvelle dénomination du SDEHG qui sera dorénavant :

« *Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne* ».

Il souligne l'évolution des statuts en terme de nombre de délégués qui passe de 157 plus la métropole 78 soit un total de 235 délégués.

Le nombre de communes évolue également puisque Péguihlan prend lieu et place des communes de Lunax et Péguihlan ayant fusionnées.

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité la modification des statuts du SDEHG.**

## **6) AUGMENTATION D'HEURES D'UN POSTE D'ATSEM**

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle Guyon qui explique que lors de la mise en place des heures d'ATSEM il est apparu des difficultés d'organisation au niveau du ménage, en conséquence il est demandé au Conseil Municipal la possibilité d'augmenter le nombre d'heures d'un agent au poste d'ATSEM, dans la mesure où cet agent est en dépassement permanent cela régularisera sa situation ; Christelle Guyon demande au Conseil de passer ainsi de 31h30 à 34h.

Christine Malaterre demande si cela concerne un agent titulaire,  
Christelle Guyon répond par l'affirmative,

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'augmentation du nombre d'heures**

## **7) CRÉATION POSTES**

### **► ATSEM**

Monsieur le Maire donne la parole à Christelle Guyon qui demande au Conseil Municipal la possibilité d'augmenter le nombre d'heures d'un agent au poste d'ATSEM. Dans la mesure où cet agent est en dépassement permanent cela régularisera sa situation ; en conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil de passer ainsi de 24h à 30h hebdomadaire.

Cette modification étant supérieure à 10 %, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de procéder à une création de poste avec le nouveau temps de travail.

**Après délibération le Conseil Municipal accepte à l'unanimité :**

- **La création d'un poste d'ATSEM pour 30h hebdomadaire,**
- **Il charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion la Fonction Publique Territoriale.**

## ► ADJOINT D'ANIMATION 1<sup>ère</sup> classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité, pour les agents de la Fonction Publique, d'avancement de grade à l'ancienneté. Il précise qu'un agent du service animation, actuellement adjoint animation de 2<sup>ième</sup> classe, remplit toutes les conditions et propose, vu la qualité de son travail, de le passer 1<sup>ère</sup> classe.

**Il propose de créer ce poste pour un nombre d'heures égal à 35 heures semaine.**

Après délibération, le conseil municipal **ACCEPTE à l'UNANIMITÉ la création d'un poste d'adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe** et charge Monsieur le Maire de procéder à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

## **8) AMORTISSEMENT SIVU RIVAGE**

Monsieur le Maire donne la parole à Christine Loubat qui précise au Conseil Municipal que la Commune a été contactée par la Trésorière de Grenade suite à la dissolution du SIVU RIVAGE et à la répartition des biens, afin de connaître la position de la Commune sur la possibilité de poursuivre l'amortissement engagé pour une somme de 258.02 €.

Elle propose, vu le montant, de ne pas poursuivre l'amortissement de cette somme.

Christine Loubat demande également de procéder à la reprise définitive de l'excédent du SIVU RIVAGE, déjà voté en 2015 mais non intégré par la Trésorière sur cette même année ce qui oblige le Conseil Municipal à redélibérer sur ce point.

Les montants concernés sont :

Investissement = 1944.26 €

Fonctionnement = 2537.33 €

**Après délibération, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité :**

**- De ne pas poursuivre l'amortissement de la somme de 258.02 €.**

**- De procéder à une décision modificative du budget afin d'intégrer l'excédent du SIVU RIVAGE :**

► Investissement = 1944.26 €

► Fonctionnement = 2537.33 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.